

Pièce PA8a

Commune du CHÂTEAU D'OLONNE
Rue Jules Ferry, rue des Marchais

Dossier :
L 16.6559 AS

Date :
JUN 2018
SEPT 2018

Réalisation :
Société SIPO-PHILAM

Lotissement
« Les Bisquines »

COURRIER ARRIVÉ LE
27 SEP. 2018
SERVICE URBANISME

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du

15 OCT. 2018



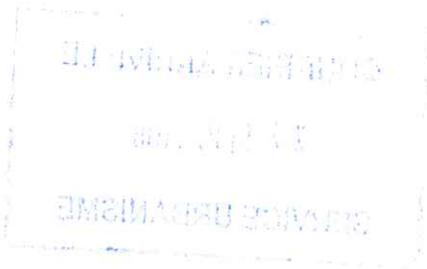
Joël Mercier,
Maire



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Centre d'Affaires 5ème Avenue
7, Allée Alain Guénant
LE CHÂTEAU D'OLONNE
B.P. 10145
85104 Les Sables d'Olonne
Tél : 02.51.95.16.86
Fax : 02.51.32.93.57

E-mail: contact@guilbaudeau.fr



Faint, illegible text or markings, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

- RESEAUX EXISTANTS :

- Eau,
- Electricité,
- Téléphone,
- Assainissement,
 - . Eaux Usées
 - . Eaux Pluviales



II - TRAVAUX A LA CHARGE DE L'AMENAGEUR :

1 - Travaux préparatoires.

Les talus se trouvant dans l'emprise de la future voirie ainsi que sur le lot 1 seront arrachés et évacués.

Les arbres situés dans l'emprise de la voie et dans l'emprise du bâti seront abattus et dessouchés.

L'ensemble du terrain sera nettoyé au girobroyeur.

2 - Eau Potable.

Le projet sera alimenté en eau potable à partir de la conduite existante située rue Jules Ferry.

La distribution intérieure sera étudiée par le Syndicat Vendée Eau.

Les canalisations d'eau potable seront enterrées à une profondeur minimum de 0,90 m. avec lit de sable dessus et dessous.

Les branchements des lots seront réalisés par l'aménageur à partir de la conduite jusqu'à l'intérieur de chaque parcelle dans le regard de branchement posé à cet effet.

3 - Lutte contre l'incendie.

Les poteaux d'incendie situés à proximité ne sont pas suffisants pour assurer la protection du site.

La pose de deux poteaux d'incendie sera prévue de part et d'autre du lotissement, rue Jules Ferry et rue des Marchais.

Leurs emplacements pourront être légèrement modifiés suivant l'étude du Syndicat Vendée Eau.

Suivant la circulaire interministérielle n° 465 du 10 décembre 1951, ils devront avoir un débit minimum de 30 m³/h.

4 - Electricité. - Téléphone .

L'électrification basse tension sera exécutée en souterrain, conformément aux indications délivrées par le service d'Enedis.

Les branchements des lots seront réalisés par l'aménageur jusqu'à la limite de chaque parcelle dans les coffrets Enedis.

En ce qui concerne le téléphone, le réseau de conduites, les chambres souterraines pour la pose des câbles F.T. ainsi que les boîtes de branchements pour chaque lot, ils seront mis en place suivant les indications fournies par la Direction des télécommunications.

5 - Eclairage Public.

L'éclairage des voies intérieures du projet sera assuré par la fourniture et la pose de candélabres aux endroits mentionnés sur le plan des travaux.

Les lanternes de type FALCO 1 peinte, équipée de 24 leds - 38w - 3000k - optique 5118 - 4502 lumens seront posées sur des mâts cylindro-conique en acier galvanisé peint d'une hauteur de 5m00. L'ensemble peint RAL 7047 (télégris 4), classe 2.

Le branchement sera effectué sur le réseau communal.

6 - Assainissement

. Eaux Pluviales

Le réseau d'eaux pluviales sera réalisé conformément au plan joint, ainsi qu'au dossier au titre de la « Loi sur l'eau » réalisé par le cabinet ATLAM de Venansault, ci-joint.

a – canalisations

Les eaux pluviales en provenance des voies seront recueillies par des grilles avaloirs (avec décantation) situées aux points mentionnés sur le plan des travaux. Elles seront évacuées au moyen de canalisations de diamètres 300 et 400 en PVC CR8 suivant les indications du plan des travaux.

Une canalisation de diamètre 200 sera posée en fond des lots 2 à 8 permettant éventuellement de récupérer les eaux des fonds voisins.

Un contrôle « caméra » après nettoyage du réseau devra être réalisé par l'aménageur sur l'ensemble du réseau (regards et collecteurs) avant la délivrance de l'arrêté autorisant la vente des lots.

Un deuxième contrôle sera réalisé avant la mise en œuvre du revêtement définitif de la voirie.

b – regards de visite

Les regards de visite seront obligatoirement en PEHD monobloc de diamètre 1000.

Ils seront recouverts d'une trappe en fonte circulaire et articulée, classe D 400, avec une ouverture libre de 600mm.

c – branchements

Les branchements sur le réseau seront de diamètre 160, en PVC, CR8, et seront réalisés jusqu'à un 1.00m à l'intérieur des lots avec manchon obturateur à l'extrémité.

Un regard tabouret de diamètre 300 PVC avec décantation sera posé en limite de propriété, coté voirie.

Il sera muni d'un cadre et d'une plaque en fonte estampillée EP.

Sauf impossibilité technique, le branchement E.P. devra avoir une pente de 1cm/m maximum.

Les avaloirs prévus au plan des travaux seront raccordés en diamètre 200, en PVC, type CR8, aux canalisations E.P.

d – rejet des eaux pluviales

Les eaux pluviales seront évacuées dans un bassin de rétention.

Le rejet des eaux pluviales se fera dans le fossé existant situé au Sud du projet par l'intermédiaire d'une canalisation de Ø400 ayant une pente d'au moins 1%. Un enrochement sera réalisé à l'extrémité de cette conduite.

Le bassin de rétention sera de type végétalisé. La cote minimale des berges sera de 16.00m_{NGF} pour une cote de fond de 15.00m_{NGF}. Ce bassin aura une emprise de 1000m² avec des pentes de 5/1. Le fond sera constitué d'un terre-pierre sur 0.25m.

Un ouvrage de régulation sera mis en place à la sortie du bassin. L'orifice de régulation de Ø50 permettra de tamponner 380 m³ avant surverse.

Il sera équipé d'une grille à l'entrée de l'ouvrage permettant d'intercepter les macros-déchets, d'une zone de décantation et d'un clapet de confinement en cas de pollution accidentelle.

Des enrochements seront réalisés au pourtour de l'ouvrage de régulation et au pourtour des réseaux se déversant dans le bassin.

Un contrôle caméra devra être réalisé par l'aménageur, et le rapport devra être joint avec la demande de délivrance du certificat permettant les permis de construire.

Eaux Usées

Le réseau d'eaux usées sera réalisé conformément au plan joint au dossier.

a - canalisation diamètre 200.

La canalisation sera de diamètre 200 PVC, type CR16 et sera posée sous la chaussée, conformément aux indications du plan des travaux.

b - regards de visite.

Les regards de visite en PEHD seront de diamètre 1000 avec échelons et recouverts d'un tampon de type PAMREX ou similaire (tampon articulé) estampillé EU aux endroits mentionnés sur le plan.

c - branchements.

Les branchements des lots sur le réseau seront de diamètre 125, en PVC CR16, et réalisés jusqu'à 1m00 à l'intérieur de chaque lot avec un manchon obturateur à l'extrémité.

Un regard tabouret de diamètre 250 PVC sera posé sur chaque branchement en limite de propriété sous le trottoir ou la chaussée. La trappe de fermeture sera de la norme NF classe C 250 EN 124, cadre carré et tampon rond estampillé EU.

d - raccordement au réseau existant.

Les eaux usées du lotissement seront évacuées gravitairement dans le réseau existant situé rue du Pré Etienne, dans le regard existant.

Un contrôle d'étanchéité à l'air du réseau devra être réalisé par l'aménageur sur l'ensemble du réseau (regards, collecteurs, branchements) avant la délivrance de l'arrêté autorisant la vente des lots.

Avant la réalisation du revêtement définitif des chaussées, un contrôle « caméra » sera effectué après nettoyage du réseau, par l'aménageur.

7 - Voirie. (caractéristiques)

Le décapage de la terre végétale sur une épaisseur de 0.20m sera réalisé sur l'emprise de la voirie. La terre sera stockée sur place.

Après l'établissement des plates-formes, les voies seront réalisées conformément aux constitutions suivantes :

- Chaussée, trottoir, stationnement, placette.

Après l'établissement d'une couche de matériaux 0/80 de 0,40m. d'épaisseur après compactage, et d'une couche de grave 0/31,5 de 0,15m. d'épaisseur, après compactage, le revêtement sera constitué d'une couche de roulement en béton bitumineux 0/6, à raison de 120 kg/m² après une couche d'accrochage.

Sur le domaine public, le revêtement de la chaussée et des trottoirs sera réalisé de façon à englober l'ensemble des tranchées des concessionnaires. Cette reprise sera à la charge du lotisseur à la fin des travaux.

Avant la délivrance de l'autorisation de vente des lots, un revêtement mono-couche sera réalisé sur la 1^{ère} phase d'empierrement de la chaussée.

- Allée d'entretien de l'espace vert, largeur 3m00.

Après l'établissement d'une couche de pierre 60/80 de 0m20 d'épaisseur après compactage, il sera appliqué un mélange composé à 70% de 0/31.5, et à 30% de terre végétale, de 0m20 d'épaisseur après compactage, le tout engazonné.

- Bordures

Les bordures seront obligatoirement de type préfabriqué et seront conformes aux indications du plan des travaux.

Les bordures existantes au droit des accès seront démolies.

Des bordures CC2 seront posées entre la chaussée et les trottoirs à partir de la rue des Marchais jusqu'à la première placette.

Ensuite ces bordures CC2 seront posées en limite de lots. La voie aura un devers unique de 2%. Elles seront posées en limite des stationnements et dans l'axe dans la voie en impasse.

Des bordures T1basse seront posées entre la voie et le trottoir à l'entrée, coté rue Jules Ferry et de part et d'autre des accès au projet

Des bordures T1 seront posées en entourage des massifs plantés.

Une bordure P sera posée entre la voie et l'allée d'entretien.

Une bande de résine gravillonnée sera posée en délimitation des stationnements entre les massifs plantés.

- **Espace vert**

L'espace vert sera engazonné.

Les arbres à haute tige prévus dans les massifs seront des Chênes verts « Quercus Ilex ». Ils seront plantés dans un mélange terre-pierre dans une fosse de 1.5m³ avec pare racines. Le paillage sera réalisé en copeaux de chênes. Il n'y aura pas de drain, mais une cunette, et les tuteurs seront tripodes.

8 - Plan de récolement des réseaux d'assainissement.

Un plan de récolement précis des réseaux E.U. et E.P. devra être établi par l'aménageur, comprenant les cotes fil d'eau de la canalisation, la profondeur des regards et leur position, les branchements particuliers repérés avec précision avec également leur profondeur à la parcelle. Ce plan de récolement devra être rattaché au nivellement NGF altitudes normales, géoréférencé (CC Géopal), et transmis à la Mairie du Château d'Olonne en deux exemplaires.

Le plan de récolement, le rapport de l'inspection télévisée ainsi que le résultat des tests d'étanchéité devront être remis à la Mairie du Château d'Olonne pour l'obtention de l'autorisation de la vente des lots.

9 – Signalisation

Pour permettre la signalisation du lotissement, l'aménageur procédera à la pose de :

- 2 panneaux « STOP » (AB4)
- 2 panneaux « entrée d'une zone de rencontre » (B52)
- 2 panneaux « fin de zone de rencontre » (B53)
- Des plaques podotactiles seront posées au droit des passages piétons.

Les panneaux seront de gamme normale.

Les mâts et le dos des panneaux seront laqués (RAL 7047).

Le marquage au sol des bandes stop, figurines et des passages piétons sera réalisé en résine à froid par l'aménageur. Le passage piéton, rue des Marchais, sera à déplacer.

Fait au CHATEAU D'OLONNE, le 20 Juin 2018

Le Géomètre-Expert,
M. Frédéric Guilbaudeau :

L'aménageur :
Société SIPO-PHILAM
représentée par M.ROUSSEAU

Frédéric GUILBAUDEAU
Géomètre Expert D.P.L.G.
N° INSC 4773 A
7 allée Alain Guenant - Le Château d'Olonne
Tél. 02 51 95 16 86
ORDRE DES GEOMETRES - EXPERTS
SELARL de Géomètre - Expert n° 96806

SIPO-Philam
Tél. 02 51 21 49 53
06 14 59 11 08
Fax: 02 51 22 07 99
agence@sipo-philam.fr
8, rue de Combsart - Z.I. Les Plesses
95100 LE CHATEAU D'OLONNE
SIPOLPHILAM
pour la vente au détail 03 23 51 51 51
SIPOLPHILAM 630 273 177 00321 - APE 4292Z

